

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
Commune de TOURS EN SAVOIE
Section C
Lieux-dits : "Le Grand Village" et "Les Martinettes"

Lotisseur :
CIS PROMOTION
116 Quai Charles ROISSARD
73005 CHAMBERY Cedex
Courriel : t.joussel@groupe-habiter.com
Tel : 04.79.69.16.45

Document dressé par
ISAGEO
Cabinet de géomètres - experts



Siège social
5 Rue de Pérouze
73330 LE PONT-DE-BEAUVOISIN

Agence Coeur de Savoie
1, Place de la Libération
Immeuble Le Liberty - 4ème Etage
73 000 CHAMBERY

www.isageo.fr
Tél : 04.76.37.25.58
geometre@isa-geo.fr

ISA GEO
GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR

Lotissement "Coeur de Village"

Approuvé le 22 Septembre 2022 sous le numéro PA 073 29822 D3001
Modifié le 30 janvier 2024 et approuvé le 12 avril 2024

PLAN DE VENTE PROVISOIRE Lot 3

Superficie réelle du lot 674 m²

Numéros cadastraux 3434 / 3438
3442 / 3443

Surface Plancher affectée 180 m²

Dossier 2021-172

| Version | Date | Description/modification | Fichier |
|---------|------------|-----------------------------|---------------------------|
| A | 30/05/2024 | Edition initiale | 2021-172_LOTS_PAmodif.dwg |
| B | 10/06/2024 | Nouveaux numeros cadastraux | 2021-172_LOTS_PAmodif.dwg |
| C | 03/06/2026 | Matérialisation des lots | 2021-172_LOTS_PAmodif.dwg |

MATERIALIZATION DES LIMITES

Les limites périmétriques du lotissement résultent d'un bornage contradictoire conduit par le géomètre soussigné en date du 11 janvier 2022.
La matérialisation des limites des lots sera réalisée avant la vente.

LEGENDE concernant la NATURE des REPERES et des LIMITES

REPERES EXISTANTS LORS DE L'INTERVENTION DU GEOMETRE

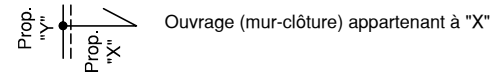
(confirmés par les parties concernées en qualité de matérialisation de limites)

- ✕ B.oge = borne type OGE
- ✕ Ba.p = borne ancienne pierre

REPERES MIS EN PLACE PAR LE GEOMETRE DANS LE CADRE DE SON INTERVENTION

- ✕ BP = borne résine type OGE
- ✕ Spit = clou d'arpentage

SYMBLES D'APPARTENANCE DES OUVRAGES



Le Géomètre détient, en archive, des éléments numériques complémentaires de repérage des limites.
(Sauf dispositions contraires, la limite du lot est constituée de lignes droites entre les points).

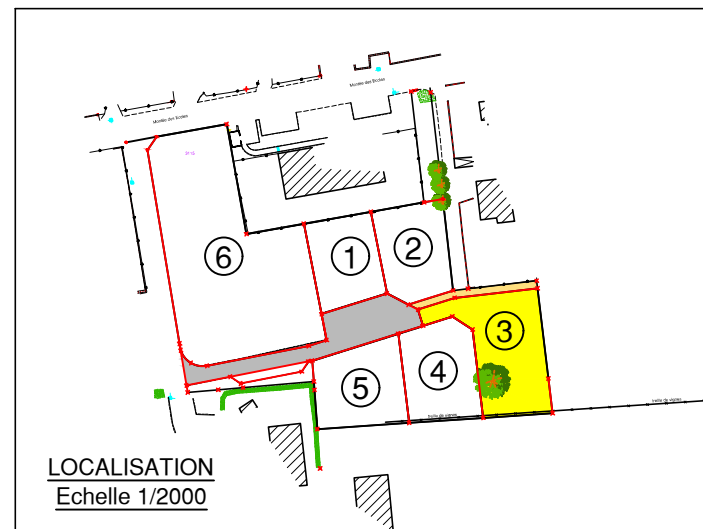
LEGENDE concernant les informations cadastrales

Informations relatives au plan :

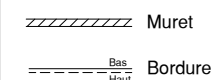
- Application du plan cadastral réalisée par recalage d'échelle et réajustement du plan fourni par le service du cadastre sans valeur juridiquement opposable entre riverains

Position indicative des points de raccordement aux réseaux

- Electricité
- Eau Potable
- Télécom
- Eaux Usées



Ouvrage projeté en limite de lot



Règlement d'urbanisme applicable au lot

Tout projet doit respecter les règles d'urbanisme générales de la commune (PLU) et les règles spécifiques du lotissement définies au plan de composition annexé au Permis d'Aménager.

Guillaume DELAUNAY
Géomètre Expert



Echelle : 1/250

